

JUILLET 2026 / N°07

L'ECHO

Hordinois



COMMUNE
d'HORDAIN

HORDAIN

Fête Nationale

**13 LUNDI
JUILLET**

20H : DISTRIBUTION des flambeaux au stade municipal

20H30 : Départ RETRAITE aux FLAMBEAUX

avec la participation de l'Harmonie d'Hordain

Parcours - Avenue du Stade

- Rue de l'Égalité,

- Rue Jean Jaurès

- Béguinage,

- Rue J Ferry,

- Rue H. Méresse,

- Résidence le Câté.



*Suivi d'un Vin d'honneur Salle N. Mandela
et distribution de bonbons aux enfants.*

**14 MARDI
JUILLET**

6H30 : REVEIL en FANFARE par l'Harmonie d'Hordain

Cérémonie de la **Fête Nationale**

10H45 : Rassemblement de la Population

Rue de l'Abreuvoir

**11H00 : DEFILE et dépôt de gerbes au Monument
aux morts** suivi d'un vin d'honneur en Mairie



16H00 : JEUX POPULAIRES à l'Ecole Victor Hugo
réservés aux ENFANTS HORDINOIS nés entre 2014 et 2023

Animés par l'équipe de l'Accueil de loisirs.

• AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes ; son obtention contribue en outre, à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis).

Néanmoins, il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

La municipalité favorise l'accès des jeunes au permis de conduire et a voté un dispositif d'aide en échange de 25 heures de travail bénévole dont les modalités seront définies en accord avec le jeune et la municipalité.

Cette aide s'adresse aux jeunes de la commune de Hordain âgés de 15 à 22 ans. **Le montant de cette aide est fixé à 500 € qui sont versés directement à l'Auto-école dès l'obtention du code.**

Des conventions de partenariats ont été signées avec 3 auto-écoles :

- ↪ Auto-école JOLLY, rue des Bellottes 59400 CAMBRAI
- ↪ Auto-école SUPER DRIVE, 4 rue Emile Dhartois 59111 BOUCHAIN
- ↪ Auto-école SABRINA, 19 Rue d'Estrun, 59295 PAILLENCOURT et 40 rue Léon Pierard à BOUCHAIN

Si vous êtes intéressé(e)s par ce dispositif, vous pouvez vous présenter au Centre Administratif pour retirer un dossier d'inscription. **L'inscription auprès de l'auto-école ne peut avoir lieu qu'avec l'accusé réception de la demande d'aide au permis de conduire qui sera remis le jour de la signature de la charte.**

Mme Marie-Claire SENECAUT se tient à votre disposition pour des renseignements complémentaires.



« J'entretiens mon trottoir et mon jardin ! »

La Commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen pour maintenir notre village propre et accueillant .

« Chaque habitant doit entretenir **son trottoir, son caniveau et sa propriété en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation** ». Règlement Sanitaire Départemental (art.32) et Code général des collectivités territoriales (art L2213-25).

La commune a fait le choix du zéro-phytosanitaire, afin de préserver son environnement.

- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage

Vous êtes dans l'impossibilité d'entretenir votre trottoir, veuillez prévenir le Centre Administratif au 03.27.21.72.70.



Entretien son jardin, POURQUOI ?

Un jardin bien entretenu présente de nombreux avantages. Au-delà de son aspect esthétique, un entretien régulier favorise la bonne santé des plantes et des arbres, prévient l'apparition de maladies et limite les infestations. Il contribue également à préserver un équilibre écologique favorable à la biodiversité.

L'entretien du jardin ou de toute parcelle attenante à l'habitation répond également à des enjeux de sécurité. Face à des épisodes de canicule plus fréquents, la végétation sèche peut favoriser les départs et la propagation d'incendies. Un terrain entretenu contribue aussi à réduire les risques liés aux intempéries, notamment lors de tempêtes ou d'inondations.

Enfin, entretenir son jardin, c'est également respecter ses obligations envers le voisinage et contribuer à un cadre de vie agréable pour tous.

Autant de bonnes raisons de prendre soin de votre extérieur et d'en faire un espace accueillant, bénéfique pour vous, vos voisins, ainsi que pour la faune et la flore.



La Police Municipale en lien avec Gendarmerie



REGLEMENTATION DES TROTTINETTES ELECTRIQUES : RESTER EN SECURITE ET EVITER LES AMENDES

La préfecture du nord a annoncé que le port du casque devenait obligatoire à partir du 1er septembre 2026 pour les usagers des trottinettes électriques, hoverboards et monocycles.

AGE LEGAL, ASSURANCE, VITESSE, RÈGLES DE CONDUITE, EQUIPEMENTS...

Conseils pour rouler en toute sécurité et éviter les amendes.

Face à une utilisation croissante et trop régulièrement anarchique des trottinettes électriques, les autorités ont renforcé la réglementation afin d'encadrer leur usage et garantir la sécurité de tous. La trottinette électrique fait partie du quotidien de nombreux citoyens, un mode de déplacement individuel qui s'est imposé rapidement dans nos communes et qui séduit par sa rapidité, sa légèreté et son côté écologique. Il n'en demeure pas moins que la trottinette électrique appelé **EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé)** est de toute évidence un véhicule motorisé auquel force est de constater l'irresponsabilité croissante des utilisateurs dont bon nombre d'entre eux en ignorent les règles d'utilisation.

L'initiative de la Police Municipale en lien avec la Gendarmerie est de vous décrire succinctement la réglementation « Trottinette Électrique », les conditions d'utilisation et de circulation de ces véhicules, l'assurance OBLIGATOIRE, les équipements et les sanctions en cas d'infraction.

Age : La trottinette se conduit à partir de l'âge de 14ans.

Obligation : ASSURANCE Responsabilité Civile **OBLIGATOIRE**

ATTENTION ! VOICI CE QUE VOUS RISQUEZ SI VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉS :

A ne pas méconnaître d'autant qu'il s'agit d'une amende majorée d'office de 50% au profit du FGAO (Fonds de Garantie de l'Assurance Obligatoire de Dommages) ; montant initiale de l'amende : 500€ +50% **soit 750€** payable dans les 45j ou 60j si télépaiement par carte bancaire. Toutefois, ce montant peut être **minorée** à 400€ +50% soit 600€ si vous payez dans les 15j ou 30j si télépaiement par carte bancaire. En revanche, si vous ne payez pas dans ces délais son montant est alors majorée à 1000€ +50% soit 1500€ et bien plus si ne payez toujours pas.

Règles de conduite :

- Transport de passager strictement interdit (pas même un enfant)
- Circulation sur le trottoir interdite
- La circulation en ville se fait sur la bande ou piste cyclable lorsqu'elle existe, à défaut sur la chaussée (conduite dans le sens de circulation et jamais de front)
- Strict respect du code de la route (Stop, Règles de priorité, Sens-Interdit...)
- La trottinette électrique ne doit pas dépasser la vitesse maximale de 25km/h
- Conduite strictement interdite sous l'emprise ou l'influence d'alcool ou stupéfiants
- L'usage du téléphone tenu en main, les écouteurs, oreillettes ou casque audio sont interdits (sauf appareillage sur prescription médicale).

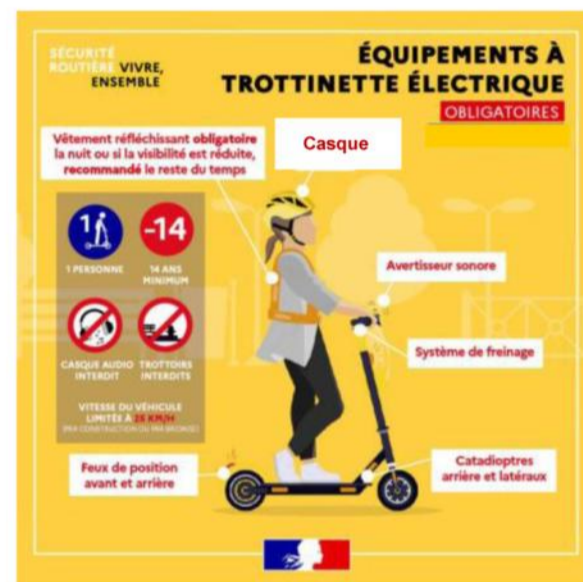
Équipement obligatoire de la trottinette électrique :

- Port du casque
- Feu avant et arrière
- Système de freinage efficace
- (Optionnel mais fortement conseillé) : Feu stop et clignotants
- Catadioptres arrière et latéraux (dispositifs réfléchissants)
- Avertisseur sonore (sonnette ou klaxon audible à 50 mètres)
- Numéro d'identification lisible

Équipement conducteur : obligatoire dans certaines situations ou fortement recommandé

- Gilet, brassard ou sac réfléchissant de nuit ou en cas de faible visibilité
- Gants, casque aux normes CE pour les moins de 18 ans hors agglomération, fortement conseillé pour tous même en ville

**Pour l'ensemble de ces mesures, des contrôles vont être menés !
À titre préventif dans un premier temps puis répressif.**



Le Rétro

Hordinois



• FÊTE DES MÈRES ET DES PÈRES

Le vendredi 29 mai 2026, la Municipalité a fêté les mamans et papas hordinois(es) en offrant à chacun(e) un bon cadhoc d'une valeur de 30 €. 771 chèques ont été distribués. Le pot de l'amitié, apprécié par tous, a permis aux habitants de se retrouver pour un petit moment de convivialité.



• JARDINIÈRES



Début juin, c'est quelques 320 jardinières qui ont été remises aux hordinois(es) inscrit(e)s pour donner des couleurs à notre village...

Félicitations au Château Fleuri pour ces belles compositions.

• L'APPEL DU 18 JUIN

Malgré la chaleur étouffante, nombreux Hordinois et Hordinoises se sont déplacés pour assister à cette commémoration. Dépôt de gerbes, lecture du message rendant hommage au courage et à l'espoir, l'harmonie d'Hordain toujours présente lors de ces cérémonies, a interprété plusieurs morceaux suivis de la Marseillaise.



• PERMIS PIÉTON POUR LES ENFANTS DE LA CLASSE DE CE2

Les élèves de la classe de CE2 ont reçu de la Municipalité et M. Patrice Chevalier le Permis Piéton. Cette formation de sensibilisation sur les dangers de la route a été effectuée durant l'année scolaire par leur enseignante, en collaboration avec Mme Grattepanche, Directrice.



ETAT CIVIL

• Tous nos vœux de bonheur à

BIENASSIS Angélique & SÉNÉCAUT Romain,
mariés le 13 juin 2026

DUHOUX Alexia & BROCHET Frédéric,
mariés le 27 juin 2026

LEMAIRE Ariane & VITRY Alexandre,
mariés le 27 juin 2026



• Nos condoléances

aux familles et amis de

FONTAINE Jean-Yves,
décédé le 1^{er} juin 2026 à Valenciennes.

DUBREUCQ née LEGRAND Hermance Thérèse,
décédée le 14 juin 2026 à Denain.

COMPAGNON Béatrice,
décédée le 26 juin 2026 à Hordain.



Horaires d'ouverture du Centre Administratif

Lundi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30

☎ 03.27.21.72.70
mairie@hordain.fr
<https://hordain.fr>

Une crèche dédiée au bien-être des tout-petits à Hordain

Située Rue du Marais, la crèche « Les Lutins d'Hordain » accueille depuis 2006 jusqu'à 30 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h30. Les tout-petits évoluent au sein d'une équipe de 12 professionnelles de la petite enfance, incluant des éducatrices de jeunes enfants, une RSAI (Référénte Santé Accueil Inclusif) et une infirmière. Trois formules d'accueil sont proposées afin de répondre aux besoins de chaque parent : **Régulier, Occasionnel et d'Urgence.**



Implantée en milieu rural, la crèche dispose d'un **vaste espace extérieur**, favorisant l'éveil et la créativité des enfants. Ils s'épanouissent chaque jour à travers le jardinage, la découverte des animaux, les murs végétaux ou encore la manipulation de matériaux naturels.

Pour offrir aux enfants une ouverture sur le monde, la crèche **tisse des liens** avec plusieurs **structures locales**, telles que la médiathèque, la boulangerie, la ferme et l'école de musique. Ces collaborations encouragent la **découverte, l'apprentissage** et les **échanges** intergénérationnels. Par ailleurs, le projet passerelle avec l'école maternelle permet d'accompagner les tout-petits dans leur transition vers la petite section.



La crèche d'Hordain accorde une importance particulière aux échanges et au suivi des familles.

Tout au long de l'année, divers événements festifs et moments de partage, tels que la fête de Noël, la chasse aux œufs ou encore la fête de fin d'année, sont organisés. Ces initiatives renforcent les **liens familiaux** et favorisent une **relation de proximité** entre les familles et l'équipe pédagogique.



RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Téléphone : 03.27.44.03.14

Adresse mail : leslutinsdhordain@people-and-baby.com

crèches
people & baby

Hordain

Bien dans son corps, Bien dans sa tête
Organise un

Thé dansant

Dimanche 20 septembre 2026
de 15h à 19h30
Salle Nelson Mandela

Animé par l'Orchestre Delphine Hubin
et son trompettiste Caudrillier Pascal

Ouvert à tous

Petite restauration **Entrée 8€**

Réservations 06.31.63.17.24 ou 06.82.91.80.59 IPNS

Inscriptions chez les Majorettes d'Hordain



Tu as le sens du rythme et tu aimes la danse?

Tu veux te faire des amies?

Ce loisir, qui est aussi un sport, est peut être fait pour toi!!!

Pour qui?

Filles et garçons
à partir de 5 ans

Quand?

Le samedi après-midi
(5/12 ans)

Le dimanche après-midi
(13 et plus)

Que faisons nous??

Concours, défilés, carnavaux,
marché de Noël...

Inscription

25 euros (- de 13 ans)

35 euros (+ de 13 ans)



Renseignements sur notre page Facebook